

CADRE FINANCIER DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN SANTÉ MENTALE 2022-2026

NO	TITRE DE L'ACTION	PORTEURS	COÛT DE L'ACTION					TOTAL 5 ANS
			2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Axe 1 : Promotion de la santé mentale et prévention des troubles mentaux								
1.1	Déployer annuellement des activités de communication grand public pour l'information et la sensibilisation aux troubles mentaux	MSSS	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	500 000 \$
1.2	Mettre en place une trousse informationnelle sur la santé mentale pour les personnes immigrantes	MIFI	-	150 000 \$	250 000 \$	80 000 \$	-	480 000 \$
1.3	Mettre en place un réseau d'éclaireurs	MSSS	16 200 000 \$	-	-	-	-	16 200 000 \$
	Volet – Financement des initiatives lancées par des organismes communautaires	MSSS	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	5 000 000 \$
1.4	Réaliser le Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail	CNESST	2 383 000 \$	2 431 000 \$	2 480 000 \$	2 530 000 \$	2 581 000 \$	12 405 000 \$
1.5	Offrir des formations de courte durée aux employeurs afin de favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de travailleurs présentant des troubles mentaux ou des symptômes apparentés	MTESS	100 000 \$	100 000 \$	-	-	-	200 000 \$
1.6	Déployer des mesures ciblant le soutien psychosocial adaptées aux réalités des établissements pour les intervenants et les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux	MSSS	-	-	-	-	-	-
Axe 2 : Services pour prévenir et intervenir en situation de crise								
2.1	Renforcer les partenariats entre Info-Social et les premiers répondants, notamment le 911, par le numéro unique 811	MSSS	1 150 000 \$	1 150 000 \$	1 150 000 \$	1 150 000 \$	1 150 000 \$	5 750 000 \$
2.2	Soutenir les centres de crise communautaires	MSSS	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	10 000 000 \$
2.3	Soutenir les services d'aide en situation de crise (SACS)	MSSS	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	10 000 000 \$
2.4	Mettre en œuvre et consolider des pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité	MSP	2 500 000 \$	6 000 000 \$	6 000 000 \$	-	-	14 500 000 \$
		MSSS	9 000 000 \$	9 000 000 \$	9 000 000 \$	9 000 000 \$	9 000 000 \$	45 000 000 \$
Axe 3 : Partenariat avec les organismes communautaires								
3.1	Bonifier le soutien à la mission des organismes communautaires en santé mentale	MSSS	15 000 000 \$	15 000 000 \$	15 000 000 \$	15 000 000 \$	15 000 000 \$	75 000 000 \$
3.2	Soutenir la prise en compte de la parole collective et du savoir expérientiel dans la planification et l'organisation des services en santé mentale	MSSS	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	1 000 000 \$
3.3	Soutenir la formation et l'intégration de pairs aidants	MSSS	500 000 \$	500 000 \$	700 000 \$	700 000 \$	700 000 \$	3 100 000 \$
3.4	Outiller les familles et l'entourage des personnes présentant des troubles mentaux ainsi que les intervenants pour favoriser l'utilisation de pratiques permettant d'éviter le recours aux mesures exceptionnelles	Réseau Avant de craquer	150 000 \$	200 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	650 000 \$
Axe 4 : Actions destinées aux jeunes, à leur famille, à leurs proches et à leur entourage								
4.1	Promouvoir la santé mentale dans les milieux scolaires	MSSS	25 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$	125 000 000 \$
4.2	Prévenir les dépendances auprès des élèves du secondaire	MSSS	15 000 000 \$	15 000 000 \$	15 000 000 \$	15 000 000 \$	15 000 000 \$	75 000 000 \$
4.3	Favoriser le déploiement du programme HORS-PISTE	MSSS	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	5 000 000 \$
4.4	Initier les élèves du secondaire au plaisir de bouger toute l'année pour améliorer leur bien-être	MEQ	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	1 000 000 \$
4.5	Créer un fonds régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans	MCC	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	5 000 000 \$
4.6	Aider sans filtre : créer des conditions favorables au mieux-être des jeunes touchés par les troubles mentaux, notamment les jeunes proches aidants, avec une approche <i>par</i> et <i>pour</i> les jeunes	Réseau Avant de craquer	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	7 500 000 \$
4.7	Prioriser l'accès aux services en santé mentale et en dépendance pour les parents d'enfants suivis par le réseau de la santé et des services sociaux lorsque l'absence de ces services pourrait limiter la portée des interventions offertes à ces enfants et à leur famille	MSSS	1 150 000 \$	1 150 000 \$	1 150 000 \$	1 150 000 \$	1 150 000 \$	5 750 000 \$
4.8	Offrir aux jeunes un soutien en santé mentale au moment opportun là où ils se trouvent	MSSS	25 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$	25 000 000 \$	125 000 000 \$

NO	TITRE DE L'ACTION	PORTEURS	COÛT DE L'ACTION					
			2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL 5 ANS
4.9	Déployer le modèle Aire ouverte pour que les jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion sociale obtiennent une réponse adaptée à leurs besoins	MSSS	20 000 000 \$	20 000 000 \$	20 000 000 \$	20 000 000 \$	20 000 000 \$	100 000 000 \$
4.10	Revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	MSSS	-	-	-	-	-	-
	Revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le TDAH – Appel de projets	MSSS	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	5 000 000 \$
4.11	Améliorer la gestion des évaluations des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)	MSSS	3 000 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	15 000 000 \$
Axe 5 : Amélioration de l'accès aux soins et aux services en santé mentale								
5.1	Poursuivre l'implantation du Programme québécois pour les troubles mentaux : des auto-soins à la psychothérapie (PQPTM)	MSSS	35 000 000 \$	35 000 000 \$	35 000 000 \$	35 000 000 \$	35 000 000 \$	175 000 000 \$
	Poursuivre l'implantation du PQPTM – Harmonisation des pratiques entre les services sociaux généraux et les services en santé mentale	MSSS	5 000 000 \$	5 000 000 \$	5 000 000 \$	5 000 000 \$	5 000 000 \$	25 000 000 \$
5.2	Rehausser les services sociaux généraux et les services en santé mentale	MSSS	31 200 000 \$	-	-	-	-	31 200 000 \$
5.3	Poursuivre le déploiement des Programmes pour premiers épisodes psychotiques (PPEP)	MSSS	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$	50 000 000 \$
5.4	Innovier en intégrant les interventions numériques dans les services en santé mentale	MSSS	3 000 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	15 000 000 \$
5.5	Déployer des infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPSSM) dans les services de proximité et certaines urgences	MSSS	1 520 000 \$	2 500 000 \$	3 150 000 \$	3 150 000 \$	3 150 000 \$	13 470 000 \$
5.6	Procéder à la hiérarchisation des services en psychiatrie légale relevant du Code criminel afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des trajectoires y étant associées	MSSS	8 913 050 \$	8 913 050 \$	8 913 050 \$	8 913 050 \$	8 913 050 \$	44 565 250 \$
5.7	Poursuivre l'implantation des équipes du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)	MJQ	2 052 500 \$	2 052 500 \$	-	-	-	4 105 000 \$
		MSSS	2 051 250 \$	2 051 250 \$	2 051 250 \$	2 051 250 \$	2 051 250 \$	10 256 250 \$
Axe 6 : Prévention et mise en place d'alternatives aux hospitalisations en psychiatrie								
6.1	Déployer des équipes spécialisées d'intervention rapide et de relais en santé mentale dans la communauté	MSSS	-	684 756 \$	5 178 034 \$	5 059 894 \$	5 059 894 \$	15 982 578 \$
6.2	Mettre en œuvre des projets vitrines d'unité d'intervention brève en psychiatrie (UIBP)	MSSS	-	853 278 \$	20 787 314 \$	9 057 222 \$	9 057 222 \$	39 755 036 \$
6.3	Offrir le traitement intensif bref à domicile (TIBD) aux personnes présentant des troubles mentaux	MSSS	-	600 433 \$	14 194 974 \$	13 929 223 \$	13 929 223 \$	42 653 853 \$
Axe 7 : Concertation et amélioration des pratiques								
7.1	Soutenir le développement et le transfert des connaissances en santé mentale	MSSS	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	-	-	1 800 000 \$
		FRQS	600 000 \$	600 000 \$	600 000 \$	-	-	1 800 000 \$
7.2	Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de modèles probants d'organisation de services adaptés à la concomitance des troubles mentaux et des troubles liés à l'utilisation de substances	MSSS	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$	4 000 000 \$
7.3	Améliorer les connaissances au regard de la détection du risque de passage à l'acte violent des personnes présentant une détresse psychologique, que cette détresse soit accompagnée d'un trouble mental ou non	MSSS	1 151 600 \$	1 151 600 \$	1 151 600 \$	1 151 600 \$	1 151 600 \$	5 758 000 \$
7.4	Former et outiller les intervenants sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et pour autrui (LPP)	MSSS	34 350 \$	34 350 \$	-	-	-	68 700 \$
7.5	Favoriser l'accompagnement par les familles, l'entourage et les différents partenaires par de meilleures pratiques en matière de confidentialité et de partage des renseignements	MSSS	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	1 000 000 \$
7.6	Mettre en place et rehausser le soutien clinique aux intervenants et aux partenaires	MSSS	-	-	-	-	-	-
7.7	Mettre en place et animer des mécanismes de concertation permettant de rehausser la qualité, la continuité et la complémentarité des services en santé mentale	MSSS	-	-	-	-	-	-
	7.7.1 Concertation territoriale avec les partenaires communautaires et intersectoriels	MSSS	-	-	-	-	-	-
	7.7.2 Concertation nationale avec les établissements et les organismes communautaires en santé mentale	MSSS	-	-	-	-	-	-
	7.7.3 Comité de concertation des établissements ayant une désignation universitaire en santé mentale, dépendance et itinérance	MSSS	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	2 500 000 \$
7.8	Améliorer et suivre la performance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	MSSS	-	-	-	-	-	-
TOTAL			248 755 750 \$	208 222 217 \$	244 956 222 \$	225 522 239 \$	225 493 239 \$	1 152 949 667 \$